

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2013
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mil treize, le quinze novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Nancray s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MARTIN, Maire.

PRÉSENTS : Mmes et MM. Valérie CASSARD - Jean-Marc DESCHAMPS - Stéphane DODANE - Barbara KURTZMANN - Patrick LAMBERT-COUCOT - Josette LANGUEBIEN - Jean-Pierre MARTIN - Jérôme NICOLET - Daniel ROLET - Stéphane SAUCE.

EXCUSÉS : MM. Mohamed ROD - Jean-Marie TRIPARD.

ABSENTS : Mmes Nadine BROSSARD - Anne DESSIRIER.

Mme Valérie CASSARD a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance du conseil municipal. Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Réhabilitation du bâtiment des associations / Espace du Vaizot : emprunt relais T.V.A.

L'Adjoint délégué aux finances rappelle le déroulement des emprunts et présente les propositions des banques sollicitées.

Le rapporteur de la commission des finances rappelle que lors du vote du budget primitif du budget principal, le conseil municipal avait décidé d'inscrire une recette de 400 000 € à l'article 1641 afin de contracter un emprunt pour financer la T.V.A. de la réhabilitation du bâtiment des associations / Espace du Vaizot.

Il indique que plusieurs établissements bancaires ont été consultés et à l'analyse des différentes offres, dont il fait une présentation, il apparaît que celle de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est la plus intéressante.

Il propose à l'assemblée de la retenir et l'invite à délibérer

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la commission des finances et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de contracter un emprunt pour financer la T.V.A. de la réhabilitation du bâtiment des associations / Espace du Vaizot auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté dont les caractéristiques sont les suivantes :

- prêt à taux variable
- index..... Euribor 3 mois
- marge..... 1,50 %
- montant.....400 000 €
- durée.....2 ans
- paiement des intérêts trimestriel
- autorise le Maire à signer toute pièce relevant de ce dossier.

Assiette et désignation des coupes de bois de l'exercice 2014

Sur proposition de l'O.N.F. et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2014 les destinations suivantes :

1. VENTE AUX ADJUDICATIONS GÉNÉRALES

| (préciser les parcelles) | en bloc sur pied | en futaie affouagère (*) | en bloc façonnés | sur pied à la mesure (ex unité de produits) | façonnés à la mesure (ex prévente) |
|--------------------------|------------------|---------------------------------------|------------------|---|------------------------------------|
| Résineux | 26 et 50, 51 | | | | |
| Feuillus | | 1, 10R, 11, 28R, 32, 33, 34, 35P, 36P | | | |

(*)Pour les futaies affouagères, préciser :

Découpes :

- Découpes standard pour feuillus précieux, 30 cm pour che 45 et -, 35 cm pour che 50 et +
- Hauteurs indiquées sur le fût pour hêtres

- **ESCOMPTE POUR PAIEMENT COMPTANT**

Pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune désire refuser l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

2. VENTE DE GRÉ A GRÉ

2.1. Contrats d'approvisionnement

La commune souhaite vendre dans le cadre de contrats d'approvisionnement existants les parcelles suivantes :

| | Grumes | Petits Bois | |
|-------------------|--------|-------------|--|
| Contrats résineux | | | |
| Contrats feuillus | | | |

2.2. Chablis

- en bloc et façonnés
- façonnés à la mesure
- en bloc et sur pied
- sur pied à la mesure

La commune souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant.

2.3. Produits de Faible valeur

Vente de gré à gré, selon les procédures de l'O.N.F. en vigueur, des produits de faible valeur : le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

3. RÉMUNÉRATION DE L'O.N.F. POUR LES PRESTATIONS CONTRACTUELLES CONCERNANT LES BOIS FAÇONNÉS ET LES BOIS VENDUS SUR PIED À LA MESURE

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le conseil municipal demande à l'O.N.F. d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis qui sera présenté par l'O.N.F. pour l'exécution de cette prestation.

4. DÉLIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Pour leur besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, délivrance des produits définis ci-après : taillis p7 fait hiver 2012/2013.

Suivant les ventes, plusieurs parcelles pourront faire l'objet de vente par appel d'offres pour le bois de chauffage.

| Mode d'exploitation | Sur pied | En régie communale | A l'entreprise |
|--|----------|--------------------|----------------|
| Parcelles 1, 28R, 32, 33, 34, 35P, 36P | ***** | | |

Pour l'affouage 2013/2014 : parcelles 12, 26, 15, 16, 17, 19 et 20.

Délai d'exploitation de l'affouage : VOIR RÈGLEMENT D'AFFOUAGE.

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne trois GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- Madame Valérie CASSARD
- Monsieur Jean-Pierre MARTIN
- Monsieur Stéphane SAUCE

Modification des tarifs de l'affouage

Le Maire précise que le nombre d'affouagistes est constant chaque année (une soixantaine). Il insiste sur la nécessité à maintenir les affouages au sein de la commune car le travail que ces bénévoles réalisent, contribue à l'entretien de la forêt et évite d'embaucher des ouvriers forestiers, ce qui alourdirait les charges. Pour autant, la commission bois propose d'augmenter les tarifs de l'affouage :

- livré à domicile à 38,50 € le stère ;
- lot à couper à 5 € le stère.

Vu la délibération n° 56-11 du 7 octobre 2011 fixant les tarifs de l'affouage,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier les tarifs de l'affouage comme suit :

- livré à domicile à 38,50 € le stère ;
- lot à couper à 5 € le stère.

Modification des statuts du Syndicat pour l'Aménagement de Besançon Sud-Plateau

En vue de la création d'une Ecole de Musique Intercommunale, dont le Syndicat pour l'Aménagement de Besançon-Sud Plateau souhaite prendre la compétence optionnelle, le Maire propose au conseil municipal le changement des statuts afin de permettre la prise en compte de cette nouvelle compétence optionnelle de soutien de la façon suivante :

Article 2-2 : Les compétences optionnelles

- **ajouter la compétence optionnelle suivante** : soutien au fonctionnement d'une Ecole de Musique Intercommunale par la commune de Nancray ;
- modifier la compétence optionnelle tennistique de la manière suivante :

L'article est rédigé comme suit : « réalisation et gestion d'un complexe sportif destiné à l'activité tennistique en salle pour les communes de Fontain, La Vèze, Montfaucon, Morre, Saône et Mamirolle ».

Et il devient : « réalisation et gestion d'un complexe sportif **intercommunal** destiné à l'activité tennistique en salle pour les communes de Fontain, La Vèze, Montfaucon, Morre, Saône et Mamirolle ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les changements de statut tels que présentés ci-dessus.

Participation à la compétence optionnelle « soutien au fonctionnement d'une Ecole de Musique Intercommunale » du Syndicat pour l'Aménagement de Besançon Sud-Plateau

En vue de la création d'une Ecole de Musique Intercommunale, dont le Syndicat pour l'Aménagement de Besançon-Sud Plateau souhaite prendre la compétence optionnelle de soutien, le Maire propose à l'assemblée de participer à cette compétence optionnelle de soutien.

La commune de Nancray accepte de participer à la compétence optionnelle de l'Ecole de Musique Intercommunale dont les modalités sont les suivantes :

- La participation sera calculée selon les modifications définies dans l'annexe des statuts :
 - participation au nombre d'adhérents de l'année scolaire par commune, sur la base de 115 € par élève, à partir d'une évaluation 2013/2014 pour l'enseignement musical ;
 - participation au prorata du nombre d'habitants (population D.G.F. de chaque année) pour chaque commune, soit 0,15 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la définition du mode de participation tel que présenté ci-dessus.

Mise à disposition de la salle de convivialité René Tatu à l'Ecole de Musique Intercommunale

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de mettre à la disposition de l'Ecole Intercommunale de Musique la salle de convivialité René TATU située place de l'Eglise à Nancray ;
- décide que cette mise à disposition est gratuite ;
- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition et toute pièce relevant de ce dossier.

Incorporation dans la voirie rurale des chemins de l'Association Foncière de Remembrement de Nancray

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- décide, qu'à la suite de la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement de Nancray et au transfert de ses biens à la commune et, conformément aux articles L161-1 et L161-6 du

code rural, d'incorporer dans la voirie rurale de la commune les chemins numérotés 1 à 19 sur les plan et répertoires y afférents ;

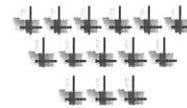
- précise que, conformément aux articles L161-7 et L161-8 et les articles D161-2 à D161-4 du code rural, il pourra être institué une taxe pour l'entretien de ces chemins.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 9 décembre 2013 à 19 H 00.

Fin de la séance à 22 h 00.

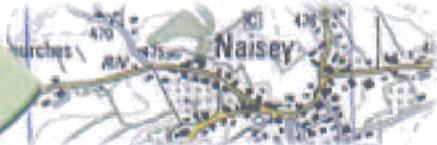


INFORMATIONS DIVERSES



➤ **OPÉRATION « BRIOCHES »**

L'opération « brioches », qui s'est déroulée en octobre, a permis de collecter 1 186 €. Cette somme a été remise à l'ADPEI de Besançon engagée dans l'amélioration des conditions d'accueil des enfants polyhandicapés de l'I.M.E. de l'Espoir.



LE **COMBAT** DES PARENTS
LA **VIE** DES ENFANTS



12^{ème} Rando Nocturne

Vendredi 6 DÉCEMBRE 2013

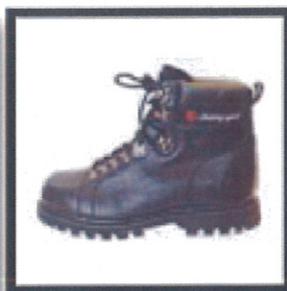
Espace du Vaizot
de Nancray



Dès 19h00,
lancement à 20h00 précises.



U.T.T.



**Marche
à pied**



**Course
à pied**



**Activités
pour les
enfants**

→ **NOUVEAU :** Traversée du
Musée de Nancray illuminé.
Match de foot amical (En projet)

Imprimé par nos soins



Pour tout
renseignement :

Sur Internet :

www.andernach.fr

www.naisey-les-granges.fr/

www.nancray.fr/

Bibliothèque de NANCRAY



Son équipe de bénévoles a le plaisir de vous accueillir :

Mardi : 16 h 30 - 18 h 00

Mercredi : 17 h 00 - 19 h 00

Samedi : 10 h 00 - 12 h 00

Coût annuel de l'adhésion 2014 :

10 euros / famille

Près de **6000 ouvrages** à emprunter :
romans, romans « gros caractères », bd, lecture jeunesse,
documentaires, dvd (séries TV)
(plus de **150 nouveautés** achetées chaque année,
passage du bibliobus tous les 3 mois)
Possibilité de portage à domicile.

ANIMATION

Samedi 21 décembre 2013 à 11 h 00

Lecture de contes de Noël pour les enfants de 5 à 8 ans



Venez découvrir ou redécouvrir nos locaux,
Place de l'église, à NANCRAY

A bientôt !



SOUVENIR FRANÇAIS DU CANTON DE ROULANS

En 2012, nous avons sollicité les 23 communes de notre canton pour publier un article dans le bulletin de fin d'année ou sous une autre forme de communication adressée à la population.

Merci à la commune de GONSANS qui nous a fait parvenir un exemplaire de sa publication.

Dans cet article nous avons présenté ce qu'était le Souvenir Français, son action.

Lors de notre dernière assemblée générale à LAISSEY, nous avons décidé de fournir des drapeaux aux communes pour remplacer les usagés, soit au monument aux morts, soit dans les cimetières.

Nous avons proposé aux Maires de mettre un mât au monument aux morts pour pavoiser en permanence, comme sur les mairies, là, où ça n'existait pas.
L'idée fait son chemin.

Nous avons acheté des mâts à destination des cimetières où sont enterrés des soldats ou civils « morts pour la France ». Ils sont à la disposition des Maires.
Pour l'emplacement, il serait peut-être bon d'avoir une réflexion commune !

2014 : centenaire de la déclaration de la guerre 1914.

Nous devons avoir le souci d'entretenir, de fleurir les tombes de nos anciens poilus, mais encore de tous ceux ou celles qui sont morts pour notre liberté, nos valeurs.
Grâce à eux nous avons gardé la nation Française.

Pour mener à bien ses actions, nous avons besoin de bénévoles dans chaque village, ce n'est pas l'affaire de quelques uns, mais l'affaire de tous.

Filles, garçons, adultes :

*DEVENEZ MEMBRES DU SOUVENIR FRANÇAIS
PARTICIPEZ A LA VIE DU SOUVENIR FRANÇAIS
DEVENEZ DELEGUES DU SOUVENIR FRANÇAIS
DEVENEZ PORTE DRAPEAUX*

Le Président
Georges MAGNIN